



**AVIS AUX CONTRIBUABLES  
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Bonaventure;

**QUE**, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* de la province de Québec (L.C.V, C-19/31, art. 105.1), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2018 seront déposés au cours de la séance ordinaire dudit conseil qui se tiendra **le lundi, 6 mai 2019 à 20 heures** au Centre Bonne Aventure, situé au 105, avenue Grand-Pré, Bonaventure.

**DONNÉ** à Bonaventure ce 25<sup>e</sup> jour d'avril de l'an deux mille dix-neuf.

François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier